



Invalidité et assurance prêt immobilier....

Par **JEF034**, le **08/06/2016** à **14:17**

Bonjour.rnrnJe suis en invalidité 2e catégorie depuis 2007. Mon assurance crédit immobilier avait refusé, à l'époque, la prise en charge de mon financement et le médecin expert avait chiffré mon invalidité professionnelle à 100 % mais seulement à 32 % mon incapacité fonctionnelle. Aujourd'hui mon assurance a pris en charge mon financement depuis novembre 2015 car j'ai été opéré d'un triple pontage aortho-coronarien, je souffre de plus d'apnée du sommeil avec appareillage ventilation pour la nuit et souffre aussi d'engourdissement des doigts de pied suis à un diabète de type 2 et d'un engourdissement du genou gauche suite à une très grosse entorse. J'ai donc un traitement à vie, cœur, cholestérol, diabète. La compagnie m'a prévenu il y a quelques jours qu'un médecin expert allait me contacter pour expertise.rnrnPensez vous que j'arriverai à atteindre les 66 %, sachant que je ne connais pas le barème appliqué pour mes nouvelles pathologies et qui se rajouteront au 32 % ?*rnrnMerci de vos réponses.

Par **chaber**, le **08/06/2016** à **18:17**

bonjourrnrn[citation] Pensez vous que j'arriverai à atteindre les 66%, sachant que je ne connais pas le barème appliqué pour mes nouvelles pathologies et qui se rajouteront au 32%...[/citation]difficile de vous répondre. Nous ne sommes pas médecins experts.